

UNION SOCIALE

DES ŒUVRES PRIVÉES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION.

21, r. Viète, Paris-17

— DE L'UNION NATIONALE INTERFEDERALE —

Janvier-février 1948

DES ŒUVRES PRIVÉES SANITAIRES ET SOCIALES

NOTRE ACTION

PAR LE D^R S. OBERLIN

Président de l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres privées sanitaires et sociales

Il est de la destinée de l'être humain d'être constamment menacé, tout au long de son existence, par la maladie, les accidents, les fléaux dits sociaux. S'il est, ou reste seul, il sera exposé aux pires tribulations, et ne se protégera contre la vie qu'en s'agrégeant à d'autres êtres. Pour se défendre efficacement, il lui faudra donc recourir à des organisations sanitaires et à des œuvres d'entraide.

Les unes et les autres existent; elles ne sont pas nées d'un plan préconçu, mais ont jailli spontanément, sous les aspects les plus divers, sans lien, sans contact entre elles, sans harmonisation; cette création continue, entreprise depuis des siècles, a peu à peu couvert la France d'un vaste réseau de bienfaisance; c'est en effet à la charité qu'a été due cette floraison; les ordres religieux, des hommes et des femmes de cœur, de toute religion, de toute doctrine philosophique, se sont penchés sur la misère humaine, ont lutté contre elle, parant avec un dévouement admirable, dans la mesure de leurs moyens, aux besoins qui semblaient les plus pressants. Hôpitaux et hospices, asiles, crèches, pouponnières, orphelinats, dispensaires ont ainsi peu à peu vu le jour, en même temps que se créaient des œuvres de protection de l'enfance et de l'adolescence, des œuvres d'aide aux mères de famille, des colonies de vacances, etc...

Depuis quelques années, le régime des Assurances sociales, et récemment, la Sécurité sociale, ont témoigné de l'intention de l'Etat, non seulement de ne pas rester étranger à cet immense problème sanitaire et social, mais encore de le prendre en main, de l'unifier, de le généraliser et de le résoudre grâce à des ressources financières considérables. De fait, la Sécurité sociale reste avant tout un vaste appareil administratif et financier; mais cet appareil doit servir à assurer aux ressortissants de la Sécurité sociale, les soins et les secours nécessaires, et, dans toute la mesure du possible, s'efforcer de prévenir la maladie et les accidents.

Ce plan d'action nécessite pour sa réalisation des organismes et des établissements nombreux et divers. Et comme il ne saurait être question d'innover en tout, l'immense réseau de bienfaisance et d'entraide existant en France est indispensable à l'action que veut promouvoir la Sécurité sociale.

C'est à la disposition de ce réseau que se met l'U.N.I.O.P.S.S., à la disposition de toutes les œuvres privées, à but non lucratif, afin que ces œuvres passent du plan de la charité sur le plan de la solidarité, sans rien perdre de leur personnalité, de leur originalité, de leur autonomie. A une époque d'unification et de généralisation, on pourrait craindre en effet de voir sombrer sous l'uniformité, les caractéristiques si diverses et si attachantes des milliers d'œuvres existantes. Mais aussi à une époque où, malgré l'ampleur des ressources de la Sécurité sociale, une gestion fondée sur le principe d'une économie rigoureuse est indispensable, il importe de coordonner l'action de toutes les œuvres, de concentrer, et parfois sans doute de regrouper les efforts admirables, que l'altruisme, le dévouement à la personne humaine, la charité en un mot, ont suscité et développé de toutes parts.

La création de l'U.N.I.O.P.S.S., sa structure par étages, départementaux, régionaux et national s'imposait donc pour faciliter la rencontre entre les œuvres privées et la Sécurité sociale. Cette rencontre doit s'inspirer du désir sincère de collaborer cordialement à cette tâche immense dont nous venons de résumer les grandes lignes, sans altérer les caractéristiques fondamentales des œuvres.

Ainsi surgiront rapidement des réalisations fécondes pour le plus grand bien de la population laborieuse de notre pays.

SOMMAIRE

I. — EDITORIAL

- Notre raison d'être, par Jean RENAUDIN, Directeur général de l'U.N.I.O.P.S.S.

II. — INFORMATIONS

- La place des œuvres privées dans l'action sanitaire et sociale. Leur financement.
- Les Commissions régionales de Sécurité sociale. Contacts que les U.R.I.O.P.S.S. peuvent établir avec les commissions.

III. — RENSEIGNEMENTS ET ORIENTATION DE TRAVAIL

- 1) Unions régionales
 - Composition des Conseils des Unions régionales.
- 2) Unions départementales
 - Rôle du Conseil provisoire; tenue des Assemblées générales.
 - Rôle du Conseil définitif.
- 3) A nos adhérents
 - Représentation des œuvres adhérentes auprès des Caisses par l'intermédiaire de nos Unions.
 - Les œuvres autorisées et le remboursement des services rendus.

IV. — LA VIE DE NOS UNIONS

- L'Union Nationale.
- Les Unions régionales.
- Les Unions départementales.